

nière séance, par le Dr R. Masson, l'échevin Dagenais dit qu'il s'est enquis sur les moyens les plus efficaces employés aux Etats-Unis pour la distribution et le transport du lait. Les réponses à ses questions lui sont venues, nombreuses, il en donnera un résumé à la prochaine séance de la Commission. Ce qu'il peut déjà dire cependant, c'est qu'en Colombie ou pas plus qu'au Canada d'ailleurs, les trains ne sont munis de réfrigérateurs, cependant, le Bureau d'Hygiène de chaque ville surveille de très près le commerce du lait, et que c'est à ce Bureau, que les laitiers doivent s'adresser pour obtenir le permis de vente nécessaire pour la mise en circulation de leur lait. De nombreux inspecteurs nommés par ce Bureau d'Hygiène parcourent les campagnes surveillant les laiteries et les étables et faisant en même temps l'éducation des cultivateurs. Les étables devant être établies suivant des règlements spéciaux, les vaches atteintes de tuberculose devant être séparées des autres, et dans certains districts même devant être abattues sur place, les propriétaires des bêtes tuées recevant une redevance égale à la moitié du prix de l'animal.

Le Dr Marien, lut ensuite un long rapport, des plus documenté sur l'état des laiteries de l'île de Montréal : indiquant une fois de plus ce qui existe et ce qui devrait être. Il termine en déposant sur le bureau les règlements imprimés, qui à l'heure actuelle existent, mais ne semblent pas être appliqués, et qui expriment d'une façon exacte comment une laiterie doit être établie. Il termine en faisant remarquer, qu'il ne peut oublier que c'est au Dr Dubé, que ces règlements doivent leur existence, et propose qu'à la prochaine séance chacun de ces règlements, repris un à un, soient discutés, s'il est besoin amendés, et définitivement adoptés par la Commission.

Un exemplaire de ces règlements est remis à chacun des membres présents.

Le Dr Laberge lit ensuite les grandes lignes d'un rapport encore en préparation sur les conditions du lait que nous recevons par chemin de fer ou par bateaux. Il dit que les bidons sont souvent bossués, mal soudés, avec des rainures, véritables récep-

tacles pour les matières organiques ou pulvulent les microbes. Les bidons sont mal lavés, et après 90 ou 100 voyages, il se forme au fond de ces bidons des résidus qui contaminent tout le lait qu'on y met.

La Commission décide alors que les Drs. Laberge et Dagenais rédigeront sous forme de règlements les différentes clauses du rapport qui vient d'être lu, règlements qui seront soumis à la Commission à la prochaine séance, à la suite des règlements du Dr Dubé.

Le Dr Monod insiste pour que les grands quotidiens soient dès à présent mis au courant de l'exercice et des travaux de la Commission, afin que le public se rende compte de tout ce que comprend de sérieux la question du lait à Montréal, et que les laitiers honnêtes et désireux de bien faire puissent dès maintenant, se mettre en mesure de fournir du lait pur, à Montréal. Avant de lever la séance le Dr Masson lut la lettre suivante adressée au Dr Marien, président de la Société Médicale de Montréal :

Cher monsieur,

A la dernière séance de la Montreal Medical-Surgical Society, nous avons nommé le comité suivant pour travailler à l'approvisionnement d'un lait plus pur à Montréal. Ce comité se compose des Drs A. D. Blackader, F. Evans, F. M. Fryd, W. Archibald, F. O. Adams et A. H. Gordon.

Ce comité se réunissait le lendemain à 4 heures, à l'Université Laval, où il opérait sa fusion, avec la Commission du lait nommé par la Société française. A cette réunion étaient présents les Drs A. Marien, R. A. Masson, de Lothbinière-Harwood, E. Dagenais, I. E. Laberge, McCarry, Blackader, Evans, Fry, Archibald.

Le Dr Marien mit ses confrères anglais au courant des travaux de la Commission du lait. Il fut décidé que la prochaine réunion aurait lieu samedi prochain à l'Hôtel de Ville.

CLIENTELE A VENDRE

Médecin, pour raison de santé, dans une importante et prospère localité de la province de Québec, céderait à un confrère, bon poste avec propriété. Facilités de paiements. S'adresser sous les initiales: L. Z., 445, rue Notre-Dame Est, Montréal.